Top Omnium

La meilleure omnium pour votre nouvelle voiture !

- Une approche sécurisante : « tout est couvert sauf … ».
- Des garanties très larges et adaptées à vos besoins.
- 10 000 km sans perte de valeur.
- En cas de vol, un véhicule de remplacement jusqu'à 30 jours.
- Des franchises sur mesure… et même ramenées à 0 euro dans certains cas !
- AG Team, le meilleur règlement de sinistres par téléphone.

L'assurance « Multirisques », parfois appelée « petite omnium », intervient en cas de vol du véhicule, effraction, incendie, bris de vitrage, dégâts de tempête, grêle, inondation ou collision avec un animal. La garantie « Dégâts Matériels » peut être ajoutée à la Multirisques pour former une omnium complète. Elle couvre tous les dommages causés à votre véhicule, par vous-même (en droit ou en tort) ou par d'autres.
Souscrire la Top Omnium en complément de la R.C. Auto d'AG Insurance, c'est donc offrir la meilleure protection à votre véhicule !

Les atouts de la Top Omnium

Tout est couvert sauf …
Avec l'omnium complète (la garantie Multirisques et la garantie Dégâts Matériels), tous les dégâts commis à votre véhicule sont couverts, peu importe la cause. Seules 4 exceptions, clairement mentionnées, sont exclues.

Pas de franchise en Multirisques
Pare-brise éclaté ? Capot endommagé par une averse de grêle ? Dégâts causés par des voleurs ? Vous bénéficiez d'office d'une indemnisation totale sans franchise, même en cas de petit sinistre.

Avantages si réparation chez un réparateur agréé AG Insurance
AG Insurance dispose d'un grand réseau de réparateurs agréés qui vous permet de bénéficier de nombreux avantages dont la franchise réduite en Dégâts Matériels.

Un véhicule de remplacement en cas de vol et une indemnisation rapide
En cas de vol, vous recevez un véhicule de remplacement jusqu'à 30 jours et une indemnisation dès le 21e jour.

Couverture gratuite et automatique…
- de la taxe de mise en circulation ;
- du système antivol, y compris les frais d'installation ;
- des options et accessoires installés après l'achat de votre voiture, jusqu'à 5 % du prix d'achat.

Des franchises au choix en Dégâts Matériels

Vous préférez bénéficier d'une prime plus basse et donc supporter une partie des frais de réparations, mais en connaissant toujours le montant de la franchise ? Vous avez 2 possibilités de **Franchise Fixe** suivant la valeur de votre véhicule :

Valeur catalogue du véhicule (hors TVA)	POSSIBILITÉS DE FRANCHISES FIXE	
Jusqu'à 20 000 €	300 €	200 €
20 000 € - 30 000 €	600 €	400 €
Plus de 30 000 €	1 050 €	700 €

Vous êtes bon conducteur et vous recherchez plus de sécurité en cas d'accident ? Optez pour une **Franchise Flexi**. Vous avez une collision avec un tiers identifié (véhicule ou piéton) qui confirme la collision par écrit ? Dans ce cas, la franchise peut être diminuée ou même ramenée à 0 euro !

Valeur catalogue du véhicule (hors TVA)	POSSIBILITÉS DE FRANCHISE FLEXI	
	Avec tiers identifié	Sans tiers identifié
Jusqu'à 20 000 €	0 €	200 €
20 000 € - 30 000 €	0 €	400 €
Plus de 30 000 €	0 €	700 €

La franchise est augmentée de 250 euros si la réparation a lieu en dehors du réseau de réparateurs agréés AG Insurance.

Une indemnisation en valeur à neuf pendant les 6 premiers mois et les 10 000 premiers km

La formule Excellence vous offre la protection la plus étendue en cas de perte totale ou de vol du véhicule. Tant que le compteur kilométrique n'affiche pas 10 000 km au moment du sinistre, aucune dégressivité ne s'applique ! À partir de 10 000 km, la dégressivité est de 1 % par mois, à compter du 7e mois. Cela signifie qu'en cas de perte totale au cours des 6 premiers mois, vous êtes toujours indemnisé à 100 %. Vous recherchez une prime moindre ? Dans ce cas la formule Classic, avec 1,25 % de dégressivite dès le premier mois, est toujours plus avantageuse qu'une indemnisation en valeur marchande.

Pack Omnium+ : le complément idéal à votre omnium

Grâce à la garantie complémentaire Pack Omnium+, vous obtenez 100 % de la valeur d'origine de votre véhicule en cas de perte totale endéans les 24 mois et les 24 000 premiers km suivant l'achat. En outre, le Pack Omnium+ assure également les dommages aux accessoires (non compris dans la valeur catalogue) et objets transportés jusqu'à 2 000 euros (si les accessoires ou objets transportés sont volés, ils ne sont couverts qu'en cas de vol du véhicule).
Vous profitez aussi d'une garantie sans franchise pour les phares, les feux arrières et rétroviseurs. Votre monospace est volé ? Vous recevez un véhicule de remplacement équivalent et même vos pneus hiver ainsi que leurs jantes sont couverts jusqu'à 1 000 euros pendant 4 ans en cas de vol ou de perte totale, même s'ils n'étaient pas sur le véhicule.

AG Team, le meilleur service de règlement de sinistres

Vous subissez un sinistre ? Reconnu comme le meilleur service de règlement de sinistres, AG Team ouvre votre dossier et détermine les responsabilités. Un simple coup de téléphone suffit !
AG Team est :

- **rapide :** le rendez-vous est immédiatement fixé chez le garagiste pour la réparation ;
- **flexible :** notre réseau de réparateurs agréés AG Insurance est très étendu. Vous bénéficierez donc des nombreux avantages du réseau. Vous restez néanmoins libre de choisir un autre garage hors réseau ;
- **pratique :** en optant pour l'un de nos réparateurs agréés, vous recevez un véhicule de remplacement pour la durée des réparations et tout est payé directement au garagiste.

Votre courtier

Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG Insurance. Ceux-ci font l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. L'étendue exacte des garanties et leur durée figurent dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur *www.aginsurance.be*. Cette information, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre courtier. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre courtier. En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG Insurance (fax 02 664 76 64, mail *customercomplaints@aginsurance.be*). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à L'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71 – fax 02 547 59 75 – *www.ombudsman.as*).

Votre Courtier Votre meilleure Assurance

AG Insurance sa – Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be
Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50
Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles
Editeur Responsable : Johan Adriaen

0079-2434533F-12012016